

Conseil municipal du 29 juin 2020.

Membres présents : Mesdames CARPENTIER Hélène, DOSSCHE Myriam, CHAMPIGNY Muriel, PRE Martine, FRANCOISE Laurence, BOULET Sylvie, BOLLOTTE Géraldine, Messieurs MIGUET Denis, TERRET Thierry, VAN ROSSEM Marc, SMORAG Philippe, BATILLIOT Pierre, MARTI Michel, BRUNEAU Eric, DEMONT Florent, MONTAY Benjamin,

Absents (es) excusés (es) :

Madame ROY Béatrice a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Hélène
Madame ABADIE Laurence a donné pouvoir à Madame BOULET Sylvie
Madame GIRARD Elodie a donné pouvoir à Madame CHAMPIGNY Muriel

Secrétaire de séance Madame CHAMPIGNY Muriel.

1. Vote du Compte de Gestion 2019

Madame CARPENTIER Hélène rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur. Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures la montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2019 à l'unanimité.

2. Vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire, Denis MIGUET passe la parole à Madame CARPENTIER Hélène afin qu'elle présente le compte administratif 2019 de la commune.

Monsieur le Maire se retire provisoirement de la séance.

Madame CARPENTIER Hélène présente le compte administratif 2019 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes :	2 161 297.03€	
Dépenses	2 011 251.40€	
Excédent dégagé sur l'exercice		371 350.98€
Report de l'exercice précédent		221 305.35€

Section d'investissement :

Recettes :	192 635.65€	
Dépenses	356 946.57€	
Reste à réaliser		33 247.16€
Report de l'exercice précédent		5 961.78€

Reste à réaliser à reporter en dépenses d'investissement : 33 247.16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 à l'unanimité

3. Vote du Budget Primitif 2020.

Monsieur le Maire, Denis MIGUET demande à Madame CARPENTIER Hélène de présenter le budget primitif 2020 de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que nous maintiendrons pour 2020 le suivi rigoureux du budget de fonctionnement.

Madame CARPENTIER Hélène présente le budget primitif 2020 de la commune.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 175 898.82	2 175 898.82
Section d'investissement	226 910.70	226 910.70
Total	2 402 809.52	2 402 809.52

Précision pour la ligne du CNAS : il s'agit du comité destiné au Personnel qui se compose de 29 adhérents. Ses services sont très utilisés par les agents.

Vu le projet du budget primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 à l'unanimité.

4. Vote de l'affectation du Résultat.

Madame CARPENTIER Hélène présente l'affectation du résultat. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Virement de la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice	Restes à réaliser Dépenses Recettes	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
			0				
Investissement	5 961.78 €		164 310.92 €	158 349.14 €	33 247.16 €	33 247.16 €	191 596.30 €
Fonctionnement	281 949.22 €	60 643.87 €	150 045.63 €	371 350.98 €			371 350.98 €
Total sections	287 911.00 €	60 643.87 €	14 265.29 €	213 001.84 €		33 247.16 €	179 754.68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	371 350.98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	191 596.30 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget)	179 754.68 €
Total affecté au c/ 1068 (au budget) :	191 596.30 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/....	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPENDRE (LIGNE 001 du budget)	-158 349.14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2019 à l'unanimité

5 Vote des taxes locales

Madame CARPENTIER Hélène rappelle que dans le programme de préparation aux élections, la volonté des membres était de ne pas augmenter les taxes (foncières du bâti et du non bâti). Les taux de 2019 seront maintenus pour 2020.

Taxe d'habitation	18.80 %
Taxe sur le foncier bâti	22.52 %
Taxe sur le foncier non bâti	70.98 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le vote des taxes 2020 à l'unanimité.

6 Redevance d'occupation du domaine public d'électricité ENEDIS.

Madame CARPENTIER Hélène communique les montants pour l'année 2020 de la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS.

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 212 euros (à raison de 153€ x 1.3885) qui conformément à l'article L2322-4 DU Code général de la propriété des personnes publiques.

Pour les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants, le plafond de la redevance est déterminé suivant les formules de calcul mentionnées à l'article R2333-105 du Code Général des collectivités territoriales, le résultat ainsi obtenu étant ensuite multiplié par 1.3885.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la redevance d'occupation du domaine public à l'unanimité.

7 Subvention du CCAS.

Monsieur le Maire propose une subvention au CCAS d'un montant de 19400 euros. Il rappelle qu'en 2019 la subvention était de 31500 euros. La subvention est en baisse en raison de l'annulation du banquet des anciens et du barbecue en raison de la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte la subvention du CCAS à l'unanimité.

8 Subvention de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire propose une subvention à la Caisse des Ecoles d'un montant de 25000 euros. Il rappelle qu'en 2019 la subvention était de 24850 euros. Cette subvention finance les achats dont l'équipe enseignement a besoin (matériel pédagogique, séjours, achat petit matériel.....)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la subvention de la Caisse des Ecoles à l'unanimité.

9 Subventions aux Associations

Monsieur le Maire présent le tableau des subventions des associations ayant demandé une subvention. Dans la liste des associations, l'Espérance Varennoise est la seule association extérieure à la commune mais participe à toutes nos cérémonies.

Lors de la réunion organisée par les responsables animation culturelles et sportives, les représentants des associations ont émis le souhait d'une simplification des formulaires de demande de subvention. Cette demande a été prise en compte par les membres de la commission.

Le montant total des demandes s'élève à 8500 euros mais une de 9000 euros est prévue.

Trois élus ne participent pas au ce vote car ils font partie du bureau de club sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les subventions aux associations à l'unanimité

10 Subvention Collège Elsa Triolet

Monsieur le Maire demande que cette demande soit reportée à une date ultérieure car aucun élément ne nous a été transmis

Le Conseil Municipal accepte le report de cette subvention.

11 Rétrocession d'une concession cimetièrè

Monsieur le Maire informe que deux concessions se sont libérées. Afin de pouvoir les remettre en vente, l'accord du Conseil Municipal est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la rétrocession d'une concession cimetièrè.

12 Autorisation de poursuite au profit du comptable

Monsieur le Maire explique que cette autorisation consiste à notre comptable de pouvoir faire des poursuites afin de récupérer des créances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'autorisation de poursuite au profit du comptable à l'unanimité.

Points rajoutés à l'ordre du jour

13 Adhésion 2020 à l'ADIL

Le Maire informe que les missions de l'Adil peuvent aussi intéresser les particuliers et qu'une information est prévue auprès de la population. Le montant de l'adhésion s'élève à 300 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'adhésion 2020 de l'Adil à l'unanimité.

14 Indemnités des Elus

Monsieur le Maire et Madame CARPENTIER Hélène indiquent une erreur sur les montants versés pour le mois de juin. Un rectificatif est en cours.

15 Mises en non-valeur et créance éteinte

Monsieur le Maire présente à la demande de la perception la mise en non valeurs de créances pour une valeur de 639.40 euros et d'une créance éteinte de 1650 euros.

Madame CARPENTIER Hélène explique que ces débiteurs sont actuellement non solvables. Si la situation financière de ces créanciers s'améliore les sommes dues pourront être créditées au budget. Cette opération permet d'éclaircir la situation budgétaire et de supprimer des recettes aléatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les mises en non valeurs et la créance éteinte à l'unanimité.

16 Amortissement « subvention d'équipement »

Madame CARPENTIER Hélène explique que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement un montant de 5000 euros avait été notifié alors qu'il fallait 23000. Une rectification est en cours.

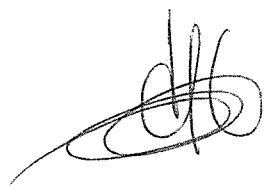
Information :

Droit de préemption

Monsieur VAN ROSSEM Marc donne une information sur le droit de préemption afin de préserver certains secteurs ayant un intérêt pour la commune. Pour Matérialiser l'ensemble des zones concernées dans le cadre d'une préemption, il sera nécessaire de préciser ces secteurs sur une carte de notre commune.

Egalement, Monsieur VAN ROSSEM Marc précise que le changement de destination pour les commerces de la Rue Désiré-Thoison ne plus se prévoir. Cette décision de notre règlement du PLU est de maintenir l'activité de commerces à Cannes-Ecluse.

Levée de séance à 20 heures 45



Hélène CARPENTIER
Adjointe au maire